

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 3 mars 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 3 mars 2025 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

Mme Cindy Vaillancourt, greffière-trésorière adjointe.

Sont absents :

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3;
M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 3 février 2025 et de la séance spéciale du 24 février 2025;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 et du 24 février 2025;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des activités du conseil;
- 7. Administration générale :**
 - 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 28 février 2025;
 - 7.2 Approbation de la liste des arriérés de taxes;
 - 7.3 Transmission de la liste des arriérés de taxes;
 - 7.4 Vente pour taxes – Représentation de la municipalité;
 - 7.5 Acquisition d'une partie du lot 3 127 019 auprès de l'entreprise 9223-7346 Québec Inc.;
 - 7.6 Octroi d'un mandat au notaire Carmen Harvey pour l'acte de cession à intervenir dans le dossier de l'entreprise 9223-7346 Québec Inc.;
 - 7.7 Octroi d'un mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert Arpenteur Géomètre pour la réalisation d'une opération cadastrale permettant la subdivision du lot 3 127 019 du cadastre du Québec;
 - 7.8 Octroi d'un mandat à la firme Girard Tremblay Gilbert Arpenteur Géomètre pour la fusion des lots 3 128 514 et 3 128 516;
 - 7.9 Octroi d'un contrat aux Jardins Scullion – Ornement floral des jardinières de la 1^{ère} Rue et des bacs à fleur pour le secteur commercial;

7.10 Autorisation de signature renouvellement de l'entente Véloroute des bleuets – Développement d'itinéraire cyclable des rangs du Lac Saint-Jean;

7.11 Motion de sympathie à la famille de M. Ghislain Maltais.

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

8.1 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offres publics sur le système électronique des appels d'offres du gouvernement SE@O– Réfection des infrastructures de la 4e Rue Nord;

8.2 Demande de subvention au Ministère des transport et de la mobilité durable – programme d'aide à la voirie locale – Volet Double Vocation pour l'année 2025;

9. Urbanisme et mise en valeur du territoire :

9.1 Acceptation de la dérogation mineure de Mme Myriam Savard pour la propriété du 715 1^{ère} Rue;

10. Ressources humaines :

10.1 Embauche du personnel pour le camp de jour 2025;

11. Culture et loisirs :

11.1 Motion de félicitations aux bénévoles lors de l'activité du Carnaval et du tournoi de hockey Teams TH;

12. Aide financière et appuis aux organismes :

12.1 Octroi de subvention à divers organismes;

13. Rapport du mensuel du maire;

14. Affaires nouvelles :

15. Période de questions des citoyens;

16. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2025-050

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la greffière-trésorière adjointe, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par la greffière-trésorière adjointe, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 24 FÉVRIER 2025

R. 2025-051

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances du 3 et du 24 février 2025 soit approuvée.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 3 ET DU 24 FÉVRIER 2025

R. 2025-052

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 3 et du 24 février 2025 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 10 février 2025 par courriel de Vidéotron une correspondance en lien avec la résolution adoptée pour l'amélioration de la couverture cellulaire. Il nous mentionne qu'ils sont ouverts à collaborer avec les instances gouvernementales et municipales pour identifier des solutions adaptées aux besoins de couverture cellulaire, notamment en maximisant l'utilisation des infrastructures existantes et en plaidant pour un meilleur accès aux subventions permettant de réduire les barrières financières à l'expansion du réseau.
2. Reçu le 10 février 2025 par courriel de Mme Virginie Forgues, coordonnatrice au greffe et à la direction générale de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil une correspondance nous transmettant la résolution adoptée par les membres du conseil relativement aux enjeux observés en camp de jour.
3. Reçu le 13 février 2025 par courriel de Mme Annick Audet, conseillère administrative à la Sûreté du Québec le bulletin d'informations policières de février 2025.
4. Reçu le 13 février 2025 par courriel de Mme Alexandra Roy, technicienne des travaux publics au ministère des Transports et de la Mobilité durable, l'entente concernant le balayage et le nettoyage de chaussées.
5. Reçu le 13 février 2025 de l'honorable Pascale St-Onge, députée de Patrimoine Canada une correspondance nous informant de la célébration du 60^e anniversaire du drapeau national du Canada. Avec ses couleurs vives et sa feuille d'érable éclatante, le drapeau incarne l'identité, l'histoire et les valeurs du Canada.
6. Reçu le 18 février 2025 de la direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord du ministère de la Culture et des Communications une correspondance nous informant que le ministère ne peut donner suite à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme Aide aux projets – Culture et inclusion – volet B 2024-2025 en raison des disponibilités budgétaires.
7. Reçu le 20 février 2025 de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales une correspondance nous rappelant l'importance de favoriser l'achat de produit québécois et canadien suite à l'annonce de l'imposition de tarifs douaniers de 25% du gouvernement des États-Unis.

8. Reçu le 21 février 2025 de M. Jean-Sébastien Bergeron, avocat chez Simard Boivin Lemieux une correspondance en lien avec les états financiers de la municipalité, celui-ci nous confirme n'avoir connaissance d'aucune réclamation en cours ou éventuelle en regard de la situation de la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. au 10 février 2025 et en tenant compte de l'évolution des affaires jusqu'à la date de référence.

6. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 28 FÉVRIER 2025

R. 2025-053

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 au montant de 479 019.58\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 28 février 2025 au montant de 298 916.84\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 479 019.58\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-053.

Signé, ce 3 mars 2025.

Cindy Vaillancourt,
Greffière-trésorière adjointe

7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

R. 2025-054

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, cet état ou cette liste doit être soumis au conseil et approuvé par celui-ci;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales telle que préparée par le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée

7.3 TRANSMISSION DE LA LISTE DES ARRIÉRÉS DE TAXES

R. 2025-055

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le directeur général et greffier-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal transmet avant le 20 mars 2025 au bureau de la MRC de Lac-Saint-Jean Est, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes de l'année 2022.

Adoptée

7.4 VENTE POUR TAXES – REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ

R. 2025-056

ATTENDU que les dispositions de l'article 1038 du Code municipal permettent à une municipalité d'enchérir et acquérir les immeubles en vente pour taxes sur son territoire sous l'autorisation du conseil municipal;

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De mandater Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier ou Monsieur Dominic Bisson, inspecteur municipal, à représenter la municipalité lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 12 juin 2025 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville d'Alma.

Adoptée

7.5 ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 3 127 019 AUPRÈS DE L'ENTREPRISE 9223-7346 QUÉBEC INC.

R. 2025-057

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Louis Harvey que le conseil municipal fait l'acquisition du lot 3 127 019 pour un montant de 50 000 \$ auprès de l'entreprise 9223-7346 Québec inc. et d'autoriser M. Louis Ouellet, maire et M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents.

Adoptée

7.6 OCTROI D'UN MANDAT AU NOTAIRE CARMEN HARVEY POUR L'ACTE DE CESSION À INTERVENIR DANS LE DOSSIER DE L'ENTREPRISE 9223-7346 QUÉBEC INC

R. 2025-058

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroi un mandat au notaire Carmen Harvey pour l'acte de cession à intervenir dans le dossier de l'entreprise 9223-7346 Québec inc. pour un montant total de 1 365.24 \$.

Adoptée

7.7 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GIRARD TREMBLAY GILBERT ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE PERMETTANT LA SUBDIVISION DU LOT 3 127 019 DU CADASTRE DU QUÉBEC

R. 2025-059

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal octroi un mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert pour la réalisation d'une opération cadastrale permettant la subdivision du lot 3 127 019 du cadastre du Québec au montant de 2 050 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7.8 OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GIRARD TREMBLAY GILBERT ARPEUTEUR GÉOMÈTRE POUR LA FUSION DES LOTS 3 128 514 ET 3 128 516

R. 2025-060

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal octroi un mandat à la firme d'arpenteur-géomètre Girard Tremblay Gilbert pour la fusion des lots 3 128 514 et 3 128 516 au montant de 1 440 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7.9 OCTROI D'UN CONTRAT AUX JARDINS SCULLION – ORNEMENT FLORAL DES JARDINIÈRES DE LA 1^{ÈRE} RUE ET DES BACS À FLEUR POUR LE SECTEUR COMMERCIAL

R. 2025-061

ATTENDU que la municipalité dispose de 48 jardinières pour l'ornement floral de la 1^{ère} Rue et dont l'objectif est de maintenir une certaine qualité de l'aménagement urbain et de l'environnement;

ATTENDU que la municipalité a fait l'achat de 25 pots de fleurs pour les commerces de la municipalité.

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que le conseil municipal autorise l'achat de fleurs annuelles auprès de Jardin Scullion pour la somme de +/- 9 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

7.10 AUTORISATION DE SIGNATURE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE VÉLOROUTE DES BLEUETS – DÉVELOPPEMENT D'ITINÉRAIRE CYCLABLE DES RANGS DU LAC SAINT-JEAN

R. 2025-062

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Harvey que le conseil municipal autorise M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer le renouvellement de l'entente avec la Véloroute des bleuets pour le développement d'itinéraire cyclable des rangs du Lac Saint-Jean. Cette entente couvre trois (3) saisons, 2025-2026-2027.

Adoptée

7.11 MOTION DE SYMPATHIE À LA FAMILLE DE M. GHISLAIN MALTAIS

R. 2025-063

Monsieur le conseiller Louis Harvey, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal tient à exprimer ses plus sincères condoléances à Monsieur Ghislain Maltais et à sa famille en cette période de profonde douleur suite au décès de sa fille Marie-Michèle survenu le 24 février 2025.

Adoptée

8 TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRES PUBLICS SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE DES APPELS D'OFFRES DU GOUVERNEMENT SE@O– RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4E RUE NORD

R. 2025-064

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique des appels d'offres (SE@O) le 14 janvier 2025;

ATTENDU que (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 26 février à 14h, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (avant taxes)
Excavation Fernand Boilard inc.	626 046.91 \$
Excavation Boulanger	706 639.58 \$
Transport Dany Gagnon	714 049.00 \$
Excavation G. Larouche	737 654.00 \$
Rosario Martel	811 997.00 \$
Excavation Ouellet	813 057.70 \$
J.R. Savard	887 741.60 \$

POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. accorde le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la 4^e Rue Nord au plus bas soumissionnaire, soit Excavation Fernand Boilard inc., le tout suite à la recommandation de la firme d'ingénierie MSH en date du 27 février 2025.

Adoptée

8.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORT ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET DOUBLE VOCATION POUR L'ANNÉE 2025

R. 2025-065

Demande de subvention au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale – volet double vocation.

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de l'Ascension de N.-S., l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre annuel de camions qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2025;

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (KM)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMION CHARGÉS/AN
Route de l'Église	6	Copeaux de bois	+ ou - 24 000
Route de l'Église	6	Billes de bois	+ ou - 7 500
Route de l'Église	6	Bois d'œuvre	+ ou - 5 000
Route de l'Église	6	Granites	+ ou - 300
Route de l'Église	6	Tourbes	+ ou - 400

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

Que la municipalité de L'Ascension de N.-S. demande au ministère des Transports, une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation susmentionnés et ce, sur une longueur totale de 6 km.

Adoptée

9 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MME MYRIAM SAVARD POUR LA PROPRIÉTÉ DU 715 1^{ÈRE} RUE

R. 2025-066

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure, datée du 18 novembre, a été déposée par madame Myriam Savard pour l'immeuble situé au 715, 1^e rue appartenant à l'entreprise 9353-4337 Québec inc. ;

ATTENDU qu'un plan de localisation de l'immeuble a été déposé ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre le maintien du bâtiment à au moins 0,74 m de la ligne latérale droite, à au moins 0,80 m de la ligne latérale gauche et à au moins 0.94 m de la ligne arrière ;

ATTENDU que le règlement de zonage 2005-304 prévoit que le bâtiment devrait être implantée à au moins 4 m de la ligne latérale droite, à au moins 2 m de la ligne latérale gauche et à au moins 8 m de la ligne arrière ;

ATTENDU que le bâtiment est déjà construit ;

ATTENDU qu'une demande de permis a été fait ;

ATTENDU qu'il a déjà eu acceptation d'une dérogation mineure pour l'agrandissement de ce bâtiment qui était à l'époque d'usage commercial;

ATTENDU que les propriétaires voisins ont soumis des conditions afin qu'ils ne s'objectent pas à ladite demande de dérogation mineure ;

ATTENDU que les membres du conseil ont soumis des conditions afin d'accepter ladite demande de dérogation mineure

ATTENDU que les propriétaires se sont engagés à signer des servitudes de droit vue chez les voisins concernés ou de poser des fenêtres qui n'ouvre pas avec des vitres givrées aux endroits où la conformité au code civil ne seraient pas respectés ;

ATTENDU que l'emplacement n'est pas attrayant pour des usages commerciaux étant donné les dimensions du terrain et de la cour ;

ATTENDU que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU que le propriétaire agi de bonne foi ;

ATTENDU que la dérogation mineure n'aura pas d'impact pour la sécurité du public, le bien-être et l'environnement à l'environnement ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 3.1. du règlement sur les dérogations mineures numéro 2005-308 ;

ATTENDU que le CCU a recommandé l'acceptation de la demande à la réunion du 17 décembre 2024 ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

Que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre le maintien du bâtiment à au moins 0,74 m de la ligne latérale droite, à au moins 0,80 m de la ligne latérale gauche et à au moins 0.94 m de la ligne arrière au lieu d'au moins 4 m de la ligne latérale droite, à au moins 2 m de la ligne latérale gauche et à au moins 8 m de la ligne arrière aux conditions suivantes :

- qu'il ait des droits de servitudes de vue signés avant l'émission du permis pour les travaux de changement d'usage ou que tous les ouverture soit conformes au code civil en ce qui concerne les droits de vue ;
- Que la clôture existante du côté de la propriété du 685-705, 1^e rue soit prolongé à la même hauteur, jusqu'à la façade du bâtiment du 685-705, 1^e rue en ajoutant des lattes intimité sur toute sa longueur et cela au frais du demandeur ;
- Que l'entretien paysager soit faite sur le terrain, en particulier sur le côté de la clôture entre le 685-705 et 715, 1^e rue ;
- que le propriétaire s'engage lors de l'émission du permis à réaliser un terrassement en façade de l'immeuble d'ici le 30 juin 2025 afin que l'entrée respect la largeur maximum de 8 m prévue au règlement et qu'il est une surface de terrain gazonné.
- que la gestion de la neige soit faite afin de ne pas jeter la neige sur les propriétés voisines ;
- que les propriétaires s'engagent a procéder à la rénovation extérieur en incluant le revêtement de toiture et le revêtement extérieur en particulier en façade.

A défaut de ne pas respecter ces conditions, la dérogation mineure est nul et sans effet.

Adoptée

10. RESSOURCE HUMAINE

10.1 EMBAUCHE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR 2025

R. 2025-067

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal procède à l'embauche du personnel pour la saison estivale 2025 comme suit :

À titre d'animateur/animatrices au camp de jour :

Mesdames Alicia Harvey, Angelyssa Tremblay, Valérie Boudreault, Ariane Doucet, Éloïse Lemieux, Érika Gagnon, Émy Lapointe et Messieurs Loukas Blackburn, Zachary Blackburn et Thomas Julien.

Que le salaire horaire est le taux du salaire minimum selon le décret du gouvernement. Celui-ci étant de 16.10 \$ au 1^{er} mai 2025.

Adoptée

11. CULTURE ET LOISIRS

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX BÉNÉVOLES LORS DE L'ACTIVITÉ DU CARNAVAL ET DU TOURNOI DE HOCKEY TEAMS TH

R. 2025-068

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal vote une motion de félicitation à tous les bénévoles ayant contribué au succès du carnaval et au tournoi de hockey Teams TH.

Adoptée

12. AIDE FINANCIÈRE ET APPUIS AUX ORGANISMES

12.1 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2025-069

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention aux organismes suivants :

Corporation de développement de L'Ascension de N.-S.	484.14 \$
---------------------------------------------------------	-----------

Politique de dons et commandites Émy Lapointe (Nancy Simard)	100.00 \$
-----------------------------------------------------------------	-----------

Adoptée

Notez bien. Monsieur Michel Harvey se retire du vote étant président de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-069.

Signé, ce 3 mars 2025.

Cindy Vaillancourt,
Greffière-trésorière adjointe

13. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2025-070

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 30

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

CINDY VAILLANCOURT,
greffière-trésorière adjointe